

Honoraires de Vente

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu' à 50 000 €	10 % (minimum de 3000 euros)
De 50 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
A partir de 500 001 €	5 %

Dans le cadre d'une délégation de Mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnel à la charge acquéreur.

Honoraires de Location

Prestations	Honoraires TTC	A la charge de
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
Frais de dossier (visite, constitution, rédaction)	8, 10 ou 12 € / m ² (Suivant les zones, loi alur)	Bailleur & Locataire
État des lieux d'entrée	3 € / m ²	Bailleur & Locataire
Avenant au contrat de location	150 euros	Par locataire
AUTRES BAUX		
Garage & Parking	100 €	Bailleur & Locataire
Commerciaux & Professionnels	24 % du loyer annuel	Preneur

Honoraires de Gestion Locative

Honoraires de Mandat de Gestion locative	7 % TTC des sommes encaissées
Garantie des Loyers Impayés & dégradations	3% TTC des sommes encaissées

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de services.